



logement à louer libre dans 3 mois

Par **zelia**, le **03/12/2008** à **21:29**

bonjour je suis sur le point de louer un logement qui sera disponible au 1er mars 2009. le propriétaire m'a demandé de lui fournir un certain nombre de pièces afin de pouvoir choisir entre plusieurs candidats à la location et m'a donné hier une réponse favorable.

1ère question: étant donné que le logement ne sera loué qu'au 1er mars, dois-je d'ores et déjà signer le bail comme il me le propose?

sinon, quel autre document le propriétaire peut il me donner?

2ème question: si je me rétracte avant le 1er mars (si je trouve mieux par exemple) est ce que j'encoure des risques?

merci par avance de vs réponses.